

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

TEL. 05.53.64.81.01

MAIL : froussille@mairie-marmande.fr

Marmande, le 17 avril 2026

CONSEIL DES SAGES COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Lieu : Mairie de Marmande - Salle du conseil municipal 10h-12h

Participants :

Membres du conseil des sages :

Françoise Abeillé, Jean-Maurice Aligon, Jean-Marc Barès, Martine Billon, Jean-Claude Cassagneau, Francine Chevé, Philippe Crestia, Adeline D'Alessandro, Dominique Day, Julienne De Biasi, Renaud de Tastes, Sylviane Dubey, Patrick Dubrunet, Jean-Pierre Duprat, Naïma Fakri, Jean-Paul Foucault, Daniel Frayret, Anne Hennemann, Maryvonne Legendre, Alain Marchi, Monique Marvy, Marie-Hélène Motreff, Pierre Motron, Brigitte Mougin, Messaoud Ouerdini, Colette Paolin, Michel Pierbon, Pierrette Pila, Albert Prévot, Mohammed Radoui, Marie-Claude Saez, Colette Scarsi, Martine Trioulet, Marc Vigy.

Mairie :

Joël Hocquelet, maire de Marmande

Maud Caruhel, 1^{ère} adjointe au maire déléguée aux solidarités

Emilie Marot, conseillère municipale déléguée spéciale à la vie citoyenne

Fabienne Roussille Guimberteau, service Citoyenneté

Excusés ou absents :

Purita Bernède, Claudine Ragué, André Grèze,

Ordre du jour :

- Accueil
- Des informations à partager
- La participation au conseil des sages
- Le réseau associatif et les ressources internes
- La présentation des travaux des commissions
- Une proposition de modification du règlement intérieur
- La journée cohésion
- Le planning du prochain trimestre

Mot d'accueil de M. le Maire qui remercie encore les membres du conseil des sages pour leur engagement ; il cite en référence le parcours mobilité piétonne proposé par la précédente mandature du conseil des sages, projet en cours de réalisation. M. Hocquelet énonce les grandes lignes du projet municipal, et souhaite que les conseils générationnels participent à la réflexion sur le réaménagement de l'espace public allant de la gare, à la place de la couronne, au kiosque Gambetta jusqu'à l'entrée de la rue C. de Gaulle, dans l'optique de mettre en place des circulations apaisées.

Madame Maud Caruhel, 1^{ère} adjointe, affirme le souhait de coconstruire des projets et des actions avec le conseil des sages et évoque les assises du monde associatif qui auront lieu en décembre 2026 ; un temps d'échange sur le monde associatif, sur le bénévolat, sur les réseaux ; un temps plus festif aura lieu en Mars 2027, venant en complément du forum des sports.

Emilie Marot, nouvellement élue, conseillère municipale déléguée spéciale en charge de la vie citoyenne, après s'être présentée, confirme la volonté municipale d'interagir avec les habitants, en consultant, en concertant et en développant des projets et des actions avec les citoyens.

Des informations à partager :

- Mafda- Marmande au fil des arts du 15 au 22 avril 2026 : Rencontre(S) : [Festival Marmande Au Fil Des Arts – Ville de Marmande](#)
- Atelier aux jardins : fabrication de nichoirs : samedi 18/04 à 14h30 aux jardins familiaux de Thivras
- Vide-greniers organisé par les APE – associations des parents d'élèves- dimanche 19/04 au parc Expo
- La guinguette de tous les printemps : samedi 16 mai à 16h- jardin Espiet
- Les olympiades multi-sports des aînés : le jeudi 11 juin au stade Darthial : le conseil des sages est invité à participer à cet évènement, l'occasion d'appréhender les envies et les besoins des seniors en matière de sport ; [merci de s'inscrire auprès de Fabienne avant le 15/05.](#)



Bilan de la participation des membres du conseil des sages- 1^{er} trimestre du mandat 2025-2027

Entre décembre 2025 (cérémonie d'installation) et mars 2026 (fin du 1^{er} trimestre), 13 temps de rencontre ont eu lieu :

- 1 plénière
- 2 réunions de chaque commission
- 5 réunions de commissions spécifiques permanentes ou temporaires (communication, règlement, cohésion)

Une moyenne de 4,78 rencontres par membre (delta 1 à 10)

- Culture Loisirs Sports : 20 membres (moy: 15)
- Solidarité Et Vivre-Ensemble : 20 membres (moy:13)
- Cadre de Vie Environnement Sécurité : 16 membres (moy: 16)
- Communication : 6 membres
- Révision du règlement : 7 membres
- Cohésion : 4 membres

10 d'entre vous participent à 1 commission, 12 personnes à 2 commissions, 6 personnes à 3 commissions, 4 personnes à 4 commissions et 1 personne à 5 commissions.

37 membres (2 démissions sur le 1^{er} trimestre).

Ces éléments de synthèse seront présentés régulièrement au cours du mandat et seront une des bases d'évaluation lors du prochain renouvellement.

Analyse du questionnaire « faisons connaissance »

32 questionnaires ont été retournés, ce qui permet de mettre en avant le réseau associatif du conseil des sages, les compétences de chacun et les ressources pour tous.

(L'astérisque * suivie d'un chiffre indique le nombre de personnes concernées)

Le réseau associatif du conseil des sages : adhérent ou bénévole

Dans le domaine du sport :

- Randonneurs du Mas d'agenais *2
- ASAM/Arc en ciel *3
- ASPTT *12
- Bazidanse *2
- Club aviron La Réole
- Club cycliste Artigues 33 *2
- Club gym Fourques *3
- JLR*2
- Lagupie sports loisirs *4
- Vitagym *2
- OMS

Dans le domaine de la culture :

- Agora Fourques *2
- ATP *4
- Chorale Allegria *2
- Comité de jumelage italien *5
- Lire et faire lire *6
- Masques vénitiens
- Maison des marmandais
- MAFDA
- Rockschool *2
- Val de Garonne-Québec *2

Dans le domaine des loisirs :

- Association des cheminots *3
- Comité des Fêtes *3
- Créa déco passion à Virazeil
- Cercle d'Entraide Généalogique (Virazeil)
- Foyer Constantin *2
- La maison des seniors *8
- Lagupie sports loisirs *4
- Maison des marmandais

Dans le domaine de la solidarité :

- Secours catholique *2
- Secours populaire *3
- AVSA *4
- Envi+ *2
- Lion's Club
- Maison des marmandais
- SOS accueil femmes-enfants *3

Autres domaines :

- Association ordre du mérite *3
- Association informatique Virazeil
- CLAS Edouard Herriot
- Les vieux boulons
- VVM-vieilles voitures Marmandaises *2

Dans le domaine de la santé :

- Agir cancer en Marmandais *7
- Don du sang *4

Vos compétences, vos passions, nos ressources :

Activités manuelles :

- Bricolage bois *7
- Cuisine *5
- Décoration
- Tapisserie
- Tricot
- Jardinage *4
- Mosaïque
- Poterie
- Peinture *3

Sport :

- Danse
- Golf *3
- Gym *3*
- Randonnée *17
- Sport *4
- Yoga

Art/culture :

- Cinéma *5
- Chant *2 / Chorale
- Dessin
- Ecrire *2
- Lecture diverse *20
- Musique *4
- Philosophie

Autres :

- Voyages *8
- Informatique *4
- Jeux de sociétés *2
- Puzzle

Présentation des travaux des commissions

Commission solidarité et vivre-ensemble : la parole est donnée à Brigitte Mougin

Rappel des actions pérennes aux nouveaux membres dans l'optique d'un « passage de relais »

Présentation des nouveaux membres : tour de table où chacun a été invité à se présenter et à exprimer ses motivations.

Les travaux :

- Partenariat avec le CCAS pour mettre en place « les ambassadeurs de la solidarité »
- Participation aux biblio-braderies
- Tarte à la tomate (prochain point important à évoquer)

Lors de la deuxième réunion, les membres de la commission ont été invités à recenser les structures municipales et associatives qui œuvrent en faveur de la solidarité à Marmande et du vivre-ensemble.

Ce qui nous permet aujourd'hui de mieux connaître notre environnement.

En dehors de ces temps de commission, un groupe de sages a participé à un temps d'échange, sur le volet Animations au sein de l'EPHAD St Exupéry.

La commission CULTURE LOISIRS SPORT s'est réunie le 10 février à la médiathèque et le 10 mars au Conservatoire.

Le 10 février, 12 Sages se sont retrouvés autour de Fabienne à la médiathèque. Pour une première avec les anciens et les nouveaux, Fabienne a rappelé les actions déjà faites ou toujours en cours au sein de cette commission. A savoir :

- Le Ciné Seniors. Il existe depuis 2008. Il a lieu le 2ème mardi de chaque mois à 15 h au Plaza avec tarif préférentiel et goûter offert.
- Les Boîtes à Livres. Elles ont été mises en place en 2015. Les 8 boîtes à livres sont entretenues chaque semaine par une équipe de 2 ou 3 sages. On enlève, on rajoute, on marque et on trie les livres. Le recensement de ces livres permet de suivre l'activité de chaque boîte.
- Le parcours historique de la Filhole. Ce sont 27 panneaux que l'on peut découvrir sur le parcours et qui racontent l'histoire de ce lieu de vie très fréquenté.
- L'accompagnement vers le Festival Lyrique. Les Sages accompagnent des seniors isolés lors de ce temps fort culturel du mois d'août au Comœdia.
- Au-delà de ces actions, nous avons proposé de travailler sur de nouveaux projets :
- Une bibliothèque ambulante
- Une malle de jeux sur la plage
- Un annuaire des associations à mettre en réseau.

Nous avons enfin travaillé sur le recensement des moments culturels à Marmande et les lieux de loisirs. La ville est riche de 41 moments culturels sur l'année et il existe 26 lieux de loisirs. Comme quoi, ça bouge à Marmande !

Autre rencontre le 10 mars où 16 Sages ont été reçus avec Fabienne au Conservatoire, structure culturelle municipale.

Nous y avons rencontré Vincent ODIOT Directeur du Conservatoire, Florence LESPINE assistante de Direction, et Hortense MAILHOS professeur de batterie.

Musique, musique actuelle, danse classique, danse contemporaine et théâtre sont proposés par cette structure culturelle.

Quelques chiffres à retenir :

- 531 élèves de 4 à 80 ans dont 40% sont hors commune.
- 35 professeurs y dispensent des cours individuels ou collectifs.
- Le Conservatoire s'illustre aussi par près de 80 représentations offertes chaque année par les différents ensembles.

Enfin nous avons pu visiter plusieurs salles de cours permettant ainsi de découvrir le large panel des disciplines musicales proposées.

En conclusion, je dirai que chacun a pu apprécier l'intérêt et la richesse de ces échanges et de ces rencontres. MERCI !

Commission cadre de vie, environnement, sécurité : la parole est donnée à Dominique Day

Dans notre commission, nous avons parlé de la mobilité piétonne en vue d'une mise en place d'une signalétique piétonne. Et cette mobilité piétonne nous a amené à parler de la mobilité en BUS sur la ville de Marmande

Un responsable d'Evalys Mobilités est venu nous parler des différents transports de bus sur la ville de Marmande

Il y a 3 lignes de bus payantes ; les lignes A, B et C avec des tickets à l'unité 1€ (ce qui permet de se déplacer durant 1 heure y compris avec des correspondances avec les autres bus des lignes A,B et C). Ticket journée à 3 € ou abonnements (jeune, tout public ou sénior).

Il y a aussi une ligne moins connue qui est : la navette centre-ville gratuite. Elle fonctionne du lundi au samedi de 7h45 à 19h00 et l'été elle dessert la plage de La Filhole. Elle est en libre accès, sans point d'arrêt prédéfini (il suffit de faire signe au conducteur et de monter ou descendre où l'on veut). Elle effectue une boucle toutes les 20 minutes pour relier parkings, gare et commerces. Cette navette peut être localisée en direct avec l'application PYSAE.

Il y a également le TAD (transport à la demande). Il se fait uniquement sur réservation, si possible la veille avant 15 h00 avec des horaires précis et des arrêts précis sur l'ensemble de communes de VGA avec des départs de la gare de Marmande à 8h, 9h, 10h, 11h, 14, 15, 16 et 17h. Les réservations se font par téléphone ou sur l'appli TAD Modalis.

Des dépliants sont mis à disposition à VGA, la maison des séniors, l'office du tourisme, la mairie....

Nous avons testé la navette gratuite et la ligne A de la gare jusqu'au Leclerc : bus très confortables, propres, modernes (prises USB).

Proposition de modification du règlement intérieur : La parole est donnée à Jean-Maurice
Une présentation sous forme d'un diaporama animé (en pièce jointe de ce compte-rendu).

Ci-dessous, les modifications proposées ; document transmis aux élus en vue d'une présentation et d'une validation en bureau municipal ; la modification du règlement sera actée en conseil municipal par délibération pour une mise en œuvre lors du prochain mandat 2027-2029.

ARTICLE 1 : Modalités de participation

Le conseil des sages est composé au maximum de 33 personnes, âgées de 55 ans et plus, dégagées de toutes obligations professionnelles et **de mandat électif**.

La durée du mandat est de 2 ans, renouvelable dans la limite des capacités et disponibilités.

Les conseillers sages sont nommés par le Maire après un appel à volontariat **parmi les membres du conseil des sages en place puis parmi la population. Lorsque les nouvelles candidatures sont supérieures au nombre de postes vacants**, un tirage au sort détermine les noms des titulaires et des (5,6,7) suppléants.

L'acte de candidature devra être motivé. (Disponibilité, esprit collectif, engagement, centres d'intérêt...)

Les suppléants participeront aux séances plénières en tant qu'auditeurs. Ces derniers seront invités à remplacer un membre titulaire lors d'une démission ou d'une radiation.

ARTICLE 2 : Organisation

Le conseil des sages est structuré en commissions thématiques qui se réunissent au minimum 2 fois par trimestre :

Les thématiques principalement abordées sont :

- Cadre de vie/environnement/sécurité
- Culture/loisirs/sports
- Vivre-ensemble /solidarité /échange

Des commissions thématiques spécifiques peuvent venir compléter les travaux du conseil des sages (intergénérationnelle, communication...)

Chaque trimestre, une séance plénière clôture le cycle des commissions thématiques.

Un planning annuel est proposé en début d'année et est susceptible d'être modifié suivant les actions mises en place et les disponibilités des participants.

Le conseil des sages est accompagné par un(e) technicien(ne) du service citoyenneté dans les démarches administratives, pédagogiques et de préparation à la validation politique par la municipalité.

Un ou deux élus du conseil municipal de la ville de Marmande sont référents pour le conseil des sages :

~~L'Adjoint au Maire en charge du dialogue citoyen et de la démocratie participative.~~

~~La Conseillère municipale déléguée en charge de la jeunesse et des conseils générationnels.~~

Ces élus ont la responsabilité générale, par délégation du Maire, du bon fonctionnement du conseil des sages. Ils incarnent la volonté politique de la collectivité et ils s'appuient sur le coordinateur qui est l'interlocuteur principal des sages.

ARTICLE 3 : Missions

Le Conseil des Sages est une instance consultative, travaillant en étroite collaboration avec la municipalité, fondée sur l'expérience, la connaissance, la mémoire de la Cité, indispensables à la cohésion sociale.

Ce Conseil peut être consulté sur des dossiers ou des projets soumis par la municipalité de Marmande.

Il peut être à l'initiative de réflexions et de dossiers relatifs à la vie communale et à la place des seniors dans la ville en lien avec le projet municipal.

Le Conseil des Sages participe activement aux diverses animations municipales et/ou associatives. Il peut être amené à travailler en collaboration avec d'autres structures participatives (ex : Conseil des Jeunes, Conseil des Enfants, Conseils de Quartier...).

ARTICLE 4 : Engagement et déontologie

Les membres du conseil des Sages **doivent** participer au minimum à une commission thématique et à une plénière trimestrielle.

En cas d'absences fréquentes et non justifiées, les motivations du conseiller sage seront évaluées par les élu(e)s et le/la technicien(ne).

Une radiation sera prononcée **par les élus** si la participation n'évolue pas.

En cas de radiation ou démission, un suppléant sera nommé par le Maire selon l'échéance du mandat.

Le conseil des sages est une instance collective **sans pouvoir de décision** ~~qui agit en concertation avec la municipalité~~. En aucun cas, des initiatives personnelles et individuelles ne pourront être menées au nom du conseil des sages.

Les membres du conseil des sages également membres directeurs de bureaux d'associations locales s'engagent à rester neutre dans le choix des associations partenaires et à ne pas favoriser leurs propres intérêts et ceux de l'association qu'ils soutiennent.

Le conseil des Sages est une structure neutre et apolitique.

Les propos haineux ou discriminatoires, **le non-respect du présent règlement intérieur** pourront amener à **une radiation** de cette instance participative par les autorités politiques.

Enfin, les membres s'engagent à :

- Ne pas divulguer à des tiers, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, tout ou partie des informations **non présentées préalablement en conseil municipal ;**
- Ne pas exploiter ces informations à des fins autres que l'accomplissement des missions prévues dans le cadre de son mandat.

Cette obligation de confidentialité demeure à l'issue du mandat, **si les projets sont toujours en cours.**

ARTICLE 5 : Communication

Dans le cadre des actions et projets liées au conseil des sages, les conseillers acceptent d'être photographiés, filmés ou interviewés par les médias locaux ou nationaux. Leurs images pourront également être diffusées sur les divers réseaux sociaux dont dispose la municipalité pour sa communication.

Toutefois, toute communication dans la presse au titre de conseiller sage devra se faire dans le strict cadre des attributions de la fonction et en accord avec les élus référents.

Les coordonnées transmises par les conseillers sages seront prises en compte pour diffuser des informations collectives.

En me portant candidat, j'accepte ce règlement intérieur Mandat 2027-2029

Nom, prénom:

Signature

La journée de cohésion : La parole est donnée à Jean-Marc

Pour faire suite à la demande exprimée lors de la dernière séance plénière, un groupe de 4 sages a participé à la mise en place d'une journée conviviale, qui permettra :

- D'apprendre à se connaître
- De faciliter l'intégration des nouveaux membres
- De faire émerger des idées collectivement

Cette journée aura lieu le mardi 12 Mai de 10h à 17h à CESAmé et dans Marmande

- 10h-12h: Faisons connaissance et découverte du tiers-lieu CESAmé
- 12h-14h: auberge espagnole :chacun amène une spécialité salée et/ou sucrée et la recette ☺
- 14h30-16h: défi découvertes
- 16h-17h: partage d'expériences et rencontre avec les élus dans la salle des mariages de la mairie

Distribution d'un bulletin d'inscription qui doit être retourné **le 30/04/2026 au plus tard**

Modification du planning du 2^{ème} trimestre

AVRIL	MAI	JUIN	AOUT
<p>Le 14 : ciné senior</p> <p>Le 14 : PLENIERE</p> <p>Le 21 : Communication salle du conseil municipal</p> <p>Le 28: CVES salle conseil municipal</p>	<p>Le 12 : ciné senior</p> <p>Le 5 : SEVE médiathèque</p> <p>Le 12 : JOURNEE COHESION CESAmé</p> <p>Le 26 : CLS médiathèque</p>	<p>Le 9 : ciné senior</p> <p>Le 2 : SEVE médiathèque</p> <p>Le 9 : CLS médiathèque</p> <p>Le 16 :CVES médiathèque</p>	<p>Le 6: préparation de la tarte</p> <p>Le 8 : tarte à la tomate 7h-13h</p>